

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Informations sur les programmes FEDER A.T.I (Approches Territoriales Intégrées) et LEADER

1- Modification des membres du Comité de Pilotage FEDER A.T.I et LEADER.

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est Chef de File du programme FEDER A.T.I ainsi que la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER.

Les membres composant le Comité de Pilotage A.T.I ainsi que ceux composant le Comité de Programmation LEADER sont les mêmes.

Suite à la fusion des Communautés de Communes du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, il s'avère que les élus membres des Conseils Communautaires ont changé. Il convient donc de demander aux Communautés de Communes adhérentes au Pays Haut Languedoc et Vignobles de désigner leurs représentants pour les Comité de Pilotage A.T.I et Comité de Programmation LEADER.

Je vous propose que deux titulaires et deux suppléants soient désignés par Communautés de communes.

2- Informations sur les dossiers présentés en Comité de Programmation LEADER le 18/05/2017 en sélection.

Le jeudi 18 mai 2017 aura lieu le Comité de Programmation LEADER à Courniou les Grottes, au cours duquel sept dossiers seront présentés en sélection. Il s'agit des dossiers ci-dessous :

Intitulé dossier	M.O	N° fiche action	FEADER	Conseil Dép. Hérault	Région Occitanie	Autre financier public (ou MO public)	Autofinancement obligatoire	Montant total du dossier
Développement de la filière PPAM 2017/2018	Association Bio Orb PPAM	1	103 111,68 €	25 777,92 €	0,00 €	0,00 €	32 222,42 €	161 112,02 €
Conservation et mise en valeur du castrum d'Olargues - phase 2	Commune d'Olargues	2	30 706,80 €	30 000,00 €	0,00 €	20 235,60 €	20 235,60 €	101 178,00 €
Protection et valorisation du patrimoine archéologique des Avants Monts	Association Les Arts Vailhan	2	21 095,55 €	7 523,89 €	8 000,00 €	1 000,00 €	9 404,86 €	47 024,30 €
Caroux Outdoor	Vélo Caroux	3	18 000,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	5 625,00 €	28 125,00 €
L'AOC Faugères fête la Nature	Syndicat AOP Faugères	3	4 867,36 €	1 716,84 €	0,00 €	2 000,00 €	2 146,05 €	10 730,25 €
Invitation au voyage sur la destination HLV 2017/2018	Pays HLV	4	61 727,04 €	15 431,76 €	0,00 €	0,00 €	19 289,71 €	96 448,51 €
Animation du GAL 2017	Pays HLV	6	66 288,40 €	8 286,05 €	8 286,05 €	0,00 €	0,04 €	82 860,54 €
Totaux			305 796,83 €	93 236,46 €	16 286,05 €	23 235,60 €	88 923,68 €	527 478,62 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- la modification des membres du Comité de Pilotage FEDER A.T.I et LEADER en autorisant le Président du Pays, Jean ARCAS, à solliciter des Communautés de communes adhérentes une délibération pour désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par Communautés de communes,
- la sélection des dossiers présentés en programmation LEADER le 18/05/2017.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la modification des membres du Comité de Pilotage FEDER A.T.I et LEADER en autorisant le Président du Pays, Jean ARCAS, à solliciter des Communautés de communes adhérentes une délibération pour désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants par Communautés de communes, et sur la sélection des dossiers présentés en programmation LEADER le 18/05/2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

